****

5 Place du Rosoir – BP 50956 – 21009 Dijon cedex

Tél. : 03.80.59.65.20 – Fax : 03.80.53.09.50

***Réservé au Conseil régional***

 Code du dossier :

Date de la demande : Inscription : session du

(dossier complet)

**DEMANDE D'INSCRIPTION SECONDAIRE AU TABLEAU DE L'ORDRE**

**Questionnaire Personne Morale**

**Indiquer la région de l’inscription principale au Tableau de l’Ordre ou, le cas échéant, la région dans laquelle cette première inscription a été transférée[[1]](#footnote-1)**

❒ AQUITAINE (03) ❒ MONTPELLIER (11)

❒ ALSACE (18) ❒ ORLÉANS (13)

❒ AUVERGNE (05) ❒ PARIS-ILE-DE-FRANCE (14)

❒ BRETAGNE (16) ❒ PAYS-DE-LOIRE (02)

❒ CHAMPAGNE (04) ❒ PICARDIE-ARDENNES (01)

❒ CORSE (24) ❒ POITOU (15)

❒ GUADELOUPE (20) ❒ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (10)

❒ GUYANE (21) ❒ RÉUNION (23)

❒ LILLE-NORD-PAS-DE-CALAIS (07) ❒ RHÔNE-ALPES (09)

❒ LIMOGES (08) ❒ ROUEN-NORMANDIE (17)

❒ LORRAINE (12) ❒ TOULOUSE-MIDI-PYRÉNÉES (19)

❒ MARTINIQUE (22) ❒ BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE (21 – 25)

**Date de la première inscription de la société**

### CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

**DéNOMINATION SOCIALE** :

SIGLE :

NOM RéDUIT [[2]](#footnote-2) :

**OBJET DE LA SOCIété** :

❑ Expertise comptable

❑ Expertise comptable et commissariat aux comptes : dans ce cas, préciser la Cour d’appel auprès de laquelle

la société est inscrite ou va s’inscrire :

❑ Participation dans des sociétés d’expertise comptable à l’exclusion de toute autre activité [[3]](#footnote-3)

**FORME DE LA SOCIété** :

❑ SARL ❑ EURL ❑ SA à conseil d’administration

❑ SA à directoire ❑ SAS ❑ SASU

❑ SELARL ❑ SELAFA ❑ SELCA

❑ SELAS ❑ Société civile ❑ Société de droit étranger

* Autres (à préciser) :

**durée prévue** : années

CAPITAL SOCIAL :

MONTANT : EUROS

NOMBRE DE PARTS OU D’ACTIONS :

VALEUR NOMINALE DES TITRES : EUROS

1. **rENSEIGNEMENTS SUR LE siège social**

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

TÉL. : FAX :

ADRESSE ELECTRONIQUE (E-MAIL) :

ADRESSE INTERNET

SIREN/SIRET :

NUMERO D'INSCRIPTION AU RCS

NUMERO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

**Renseignements concernant le responsable ordinal du Siège Social**

NOM

PRENOM

Qualité[[4]](#footnote-4):

Inscrit à titre principal au Tableau de l’Ordre de la région de :

**Renseignements concernant le Responsable Administratif des Cotisations du Siège Social**

NOM

PRENOM

Mail:

Téléphone :



**Dans quelle(s) autre(s) région(s) la société est-elle déjà inscrite ?**

❒ AQUITAINE (03) ❒ MONTPELLIER (11)

❒ ALSACE (18) ❒ ORLÉANS (13)

❒ AUVERGNE (05) ❒ PARIS-ILE-DE-FRANCE (14)

❒ BRETAGNE (16) ❒ PAYS-DE-LOIRE (02)

❒ CHAMPAGNE (04) ❒ PICARDIE-ARDENNES (01)

❒ CORSE (24) ❒ POITOU (15)

❒ GUADELOUPE (20) ❒ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (10)

❒ GUYANE (21) ❒ RÉUNION (23)

❒ LILLE-NORD-PAS-DE-CALAIS (07) ❒ RHÔNE-ALPES (09)

❒ LIMOGES (08) ❒ ROUEN-NORMANDIE (17)

❒ LORRAINE (12) ❒ TOULOUSE-MIDI-PYRÉNÉES (19)

❒ MARTINIQUE (22)

### ETABLISSEMENT POUR LEQUEL L’INSCRIPTION EST DEMANDEE - Bureau Secondaire

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

TÉL. : FAX :

ADRESSE ELECTRONIQUE (E-MAIL) :

.

ADRESSE INTERNET

SIREN/SIRET :

**Renseignements concernant le responsable ordinal du Bureau Secondaire**

TITRE: ❑ Monsieur ❑ Madame

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

Inscrit à titre principal au Tableau de l’Ordre de la région de :

Qualité au sein de la société: ❑ expert-comptable associé ❑ expert-comptable salarié

Fonctions exercées au sein de la société[[5]](#footnote-5):

**Organigramme du Bureau Secondaire pour lequel l’inscription est demandée**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM - PRENOM DES SALARIES** | **FONCTION** | **QUALIFICATION****(référence à la convention collective)** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Description de la procédure de direction et de surveillance par le membre de l’Ordre**

Qui assure le recrutement ?

NOM

PRENOM

Qui assure la gestion financière et comptable ?

NOM

PRENOM

Qui vise les travaux exécutés par les collaborateurs ?

NOM

PRENOM

**Mention de l’existence de cet établissement dans les polices d’assurance RCP** ❑ Oui ❑ Non

**Nombre de dossiers suivis par ce Bureau Secondaire**

Missions de tenue complète

Missions d’établissement des comptes annuels

Missions de révision comptable

Autres missions *(à préciser ci-dessous)*

**TOTAL**

**IV – DEMANDE D’AUTORISATION AU TITRE DE L’ARTICLE 158 – 7 – 1° du CGI**

❑ La société confirme demander à être habilitée à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l’article 158-7-1[[6]](#footnote-6)° et 1649 quater L[[7]](#footnote-7) du code général des impôts.

NB : Afin d’exercer le visa fiscal, il faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le code général des impôts.

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m’engage à retourner au Conseil régional, dans un délai d’un mois à compter de la date de la décision prononçant l’inscription au Tableau de l’Ordre de la société, les statuts enregistrés un extrait K bis, l’attestation d’assurance RCP définitive ainsi que, le cas échéant, le rapport du commissaire aux apports et le détail des engagements repris par la société.

Ainsi qu’à faire connaître au Conseil régional, dans un délai maximum d’un mois à compter de sa survenance, tout changement relatif à la situation de la société, en joignant copie certifiée conforme des documents sociaux le mentionnant ainsi que l’extrait K bis qui en fait état.

Fait à : Le

*Signature du mandataire social*  *précédée de la mention manuscrite « certifié exact »*

###### Liste des pièces à retourner avec le questionnaire

1. Un extrait Kbis de la société à jour à la date de la demande.
2. Engagement de responsabilité ordinale **(**[**Annexe n° 5.1**](#Annexe5_1)**)**.
3. Locaux :

Vous êtes propriétaire des locaux : joindre une copie d’un justificatif de propriété accompagnée d’une attestation de mise à disposition ou de domiciliation au nom de la société en formation.

La société sera locataire : joindre une copie du bail des locaux

La société sera sous-locataire : joindre une copie du bail de sous-location accompagnée d’une copie du bail principal et le cas échéant, l’autorisation de sous-location émanant du bailleur

1. Attestation justifiant de la souscription à une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d’une compagnie de votre choix couvrant les activités du bureau secondaire **(**[**Annexe n° 5.2**](#Annexe5_2)**)**.

Annexe 5.1

**ENGAGEMENT DE RESPONSABILITE ORDINALE**

 (modèle à reproduire sur le papier à en-tête du cabinet)

Je soussigné(e)

NOM

Prénom

Adresse

expert-comptable inscrit à titre principal au Tableau du Conseil régional de la région de :

déclare être responsable du bureau secondaire ouvert par (raison sociale et adresse du siège social) :

à (adresse complète du bureau secondaire) :

M’engage à assurer personnellement une direction effective de ce bureau qui me permette, compte tenu de la structure et des procédures internes du cabinet et dudit bureau, d’avoir la maîtrise des dossiers et d’y exercer le contrôle du fonctionnement dans le cadre des règles édictées par l’Ordre.

J’accepte toute mesure de contrôle du caractère réel et suffisant de cet engagement, qui pourrait être effectué à

l’initiative du Conseil régional de l’Ordre de *(région du cabinet principal)* :

et le cas échéant, du Conseil régional de l’Ordre de Bourgogne – Franche-Comté

Fait à le

Signature :

*(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé")*

Annexe n° 5.2

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

**RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

*à établir par l’assureur*

Je soussigné :

Qualité :

Adresse :

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances :

que la société

Adresse :

a souscrit un contrat d'assurance n° par lequel la société, son bureau secondaire situé

 et les membres de l’Ordre dont la liste est jointe ci-après, bénéficieront des garanties conformes aux dispositions du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'Ordonnance n° 452138 du 19 septembre 1945.

Membre de l’Ordre couverts par ce contrat d’assurance :

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription du bureau secondaire.

Fait à

Le

Cachet Professionnel et Signature de l'Assureur

1. Cochez la case correspondante [↑](#footnote-ref-1)
2. A indiquer par le responsable ordinal (i.e. le représentant légal) de la société. Ce nom correspond aux normes de la Poste (64

 caractères maximum). [↑](#footnote-ref-2)
3. Les sociétés de participations d’expertise comptable ne peuvent prendre de participations que dans des sociétés d’expertise comptable exclusivement, et ne peuvent exercer aucune activité quelle qu’elle soit, y compris l’expertise comptable et le commissariat aux comptes. [↑](#footnote-ref-3)
4. Gérant, président du conseil d’administration, président du directoire,… [↑](#footnote-ref-4)
5. Gérant, président du conseil d’administration, président du directoire,… [↑](#footnote-ref-5)
6. Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

1° Aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition :

[…]

b) Ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles [1649 quater L](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0A2094F134CEFE6654AE55FCC79933C4.tpdjo04v_3?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000020007373&dateTexte=&categorieLien=cid) et [1649 quater M](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0A2094F134CEFE6654AE55FCC79933C4.tpdjo04v_3?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000020007451&dateTexte=&categorieLien=cid) ; [↑](#footnote-ref-6)
7. L’article 1649 quater L du code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du conseil régional. [↑](#footnote-ref-7)